



DEMANDE D'UN PERMIS SPÉCIAL POUR
TRAINS DOUBLES DE TYPE A, B OU C AYANT UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 25,0 m
SUR LES ROUTES AYANT UNE MASSE BRUTE MAXIMALE DE MOINS QUE 62 500 kg
NC-BTR-25

ENVOYER À:

Bureau de Permis Spéciaux
Direction de la Politique des Transports
Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (NB) E3B 5H1

FAX: (506) 444-4488
Courriel :
permis.speciaux@gnb.ca

Frais: \$50/année

Nom du propriétaire enregistré: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov.: _____ Code postal: _____

Téléphone: (_____) _____ Télécopieur: (_____) _____

Afin de déterminer si un permis est requis, veuillez vous référer au règlement 2001-67, Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules – Loi sur les véhicules à moteur. Ce règlement est disponible au site Internet suivant : <http://www.gnb.ca/0062/regl/2001-67.htm>

Le permis sera valide pour tous les véhicules enregistrés ou loués par le détenteur de permis à qui le nom apparaît sur le permis. Le nom du détenteur doit apparaître sur les documents d'immatriculation du véhicule. Ce permis sera aussi valide pour toutes les remorques opérées en combinaison avec un camion tracteur enregistré ou loué par le détenteur de permis.

Le permis sera valide pour tous les trains doubles de type A, les trains doubles de type B et les trains doubles de type C tel que décrits dans le règlement 2001-67, Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules – Loi sur les véhicules à moteur, ayant une longueur maximale de 25,0 m, sur les routes du Nouveau-Brunswick ayant une masse brute maximale de moins que 62 500 kg.

La masse brute de la configuration du véhicule ne doit pas dépasser la masse brute maximale de la route sur laquelle la configuration de véhicule circule. Les masses brutes maximales des routes sont décrites dans l'annexe B du règlement 2001-67, Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules – Loi sur les véhicules à moteur, tel qu'amendé de temps en temps.

Détails de paiement (ne pas envoyer d'argent comptant par le courrier) :

Argent comptant Chèque ou mandat de poste VISA Mastercard

Numéro de la carte de crédit :

Date d'expiration (mm/aa) :

Envoyer le permis à : Compagnie (fournir le numéro de télécopieur s'il est différent de celui ci-haut.)

Balance District Bureau de SNB Localité :